

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2026

---

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE  
- (N° 2708)

Adopté

N° AC130

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Spillebout, rapporteure

-----

### ARTICLE 6

I. – À l’alinéa 5, substituer aux mots :

« atteintes à l’intégrité »

les mots :

« faits de violences contre ».

II. – En conséquence, aux alinéas 5 et 6, substituer aux mots :

« employés »

les mots :

« salariés ».

III. – En conséquence, aux mêmes alinéas 5 et 6, supprimer les mots :

« employeurs ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement portant divers ajustements rédactionnels.

La mention de faits de violences vise à aligner la rédaction avec celle retenue à l’alinéa 3.